

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 juillet 2020

Convocation en date du 17 juillet 2020 :

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUET Sylvie, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOU Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents avec procuration :

Secrétaire de séance : Tania Jacquot

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 23H00

I. Vote du budget prévisionnel

Le Maire rappelle que les taux des taxes directes pour 2020 ont été fixés en début d'année par la précédente municipalité comme suit :

- Taxe d'habitation 15.03 %
- Taxe foncière (bâti) 14.36 %
- Taxe foncière (non bâti) 32.47 %

M. MERCET Daniel présente le budget prévisionnel des différents comptes :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Communal	701 896,00	701 896,00	119 042,00	119 042,00
Eau	110 874,00	110 874,00	119 428,00	119 428,00
Assainissement	77 197,00	77 197,00	35 127,00	35 127,00
Total :	889 967,00	889 967,00	273 597,00	273 597,00

Le Maire demande à son conseil de voter le budget prévisionnel :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

II. Vote des délégations du conseil municipal au maire

Le Maire revient sur certaines délégations et propose au vote chaque délégation ci-dessous afin de soulager le travail du conseil municipal :

- De fixer, dans la limite de 7 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De procéder, dans la limite de 1,5 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 75 000 euros.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite 10 000 €.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000 euros par an.
- Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable.
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le premier adjoint en cas d'empêchement du maire.
- Le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Le Maire demande à son conseil de voter chaque délégation qui lui sont transmises :

Nombre de voix pour chaque délégation :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

III. Compte rendu du conseil communautaire du 16 juillet 2020

Les 35 élus des 21 communes de la communauté de communes de La Plaine Jurassienne se sont réunis le 16 juillet 2020. Suite à son élection le Président M. LAGALICE Christian a proposé 4 vice-présidents au lieu de 5.

Président :	M. LAGALICE Christian	Maire d'Annoire
	M. LAGALICE Christian conservera le dossier PLUi comme il l'a suivi depuis 3 ans	
1 ^{er} vice-président	Mme TORCK Chantal	Maire de Chaussin
	Commission Politiques sociales et de proximité	
2 ^{ème} vice-président	M. CORDIER Etienne	Maire de Petit-Noir
	Commission aménagement du territoire, développement économique et NTIC	
3 ^{ème} vice-président	M. SCHMIEDER Marc	Maire de Gatey
	Commission développement durable, tourisme vert et milieux naturels	
4 ^{ème} vice-président	M. PUSSET Bernard	Maire de Rahon
	Commission animations, culture et communication	

IV. Compte rendu de la visite du Sous-Préfet du 16 juillet 2020

M. BOURGEOT Joël, Sous-Préfet s'est rendu à RAHON le jeudi 16 juillet. Il était accompagné de Mr DMUCHOWSKI Olivier, secrétaire général de la sous-préfecture, Mme SALEUR Marion, commandante de gendarmerie de Dole, Mr PÉTRY Daniel de la DDT de Dole.

M. le Sous-Préfet a souligné positivement la présence de presque la totalité du conseil municipal. Il a comme projet de rencontrer tous les conseils municipaux de l'arrondissement de Dole.

Sa venue à Rahon n'est pas due au hasard, effectivement, il veut apaiser les relations avec la commune et l'administration (Préfecture, sous-préfecture). Les services de la sous-préfecture sont là pour nous aider et nous épauler dans nos dossiers.

Lors de l'entretien, nous avons évoqué les dossiers suivants :

- Recensement : Pas terminé 460 habitants au lieu de 510 (baisse des dotations en dessous de 500 habitants).
- Pont rouge : Retirer l'arrêté et faire les travaux prévus dans le rapport.
- Route de Molay : Retirer l'arrêté.
- Chasse : Retirer l'arrêté qui interdisait la promenade dans les bois pendant la période de chasse.
- Assainissement : La commune est mise en demeure depuis plusieurs années de faire l'étude du réseau d'assainissement. Nous allons lancer la pré-étude dès cette année.
- Parcours de santé : Passer le secteur du parcours de santé en réserve de chasse.
- Problème réception téléphone portable.

M. le Sous-Préfet souhaitait voir entre autres, le patrimoine de notre commune. Il a visité le cœur du village (plus précisément : l'école, l'église, le pont rouge, la scierie MUTELET et le centre hippique LAIBE) qu'il a trouvé remarquable.

V. Pré-étude assainissement

Mr BIEGLE Cédric du SIDEC et Mr BARÇON Martin du Département sont venus nous rencontrer suite aux lettres de mise en demeure concernant l'assainissement. Ils ont proposé de faire un audit et des travaux sur le réseau d'assainissement afin de le mettre aux normes.

Mr BIEGLE Cédric a fait une offre pour une pré-étude pour un montant de 5 373 €.

Nous attendons l'offre de Mr BARÇON Martin.

Etude de diagnostic entre 40 et 50 000 € (à inscrire au budget de 2021).

VI. Droit de préemption

Les différentes ventes au sein de la commune :

Terrain sise rue de la Rappe 39120 RAHON

Vendeur : M. GUENON Roger

Acquéreur : Mme VUILLEMIN Françoise

Prix de vente : 37 000 €

La commune n'exerce par son droit de préemption.

VII. Questions et délibérations diverses

- Le Maire informe son conseil que suite aux travaux fibre : Mr SABRI (Aménagement Numérique) et Mr VERPILLAT sont venus sur place pour étudier le changement de place d'un poteau qui a été implanté sur un terrain privé.
- Le Maire informe son conseil que la commission Gestion des forêts organisera l'affouage (fin des inscriptions : fin août 2020). Les inscriptions sont à faire en mairie les lundi, mardi, jeudi ou vendredi matin.

Le conseil municipal vote la réalisation des coupes prévues au plan de gestion par la précédente mandature :

Nombre de voix :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

- Le maire informe son conseil que la réception des travaux pour la fibre est retardée (pas avant septembre 2020).
- Le Maire demande à son conseil d'étudier la proposition d'implantation de nouveaux panneaux d'affichage.
- Le Maire rappelle à son conseil et aux habitants que la communauté de commune de la plaine jurassienne vend des composteurs à raison de 2 maximum par foyer, au prix de 8 € l'unité. Cependant, au vu du succès rencontré, il est préférable de les contacter au préalable pour s'assurer des stocks disponibles.
- Le Maire rappelle à son conseil et aux habitants les informations suivantes sur les récupérateurs d'eau. La communauté de commune de la plaine jurassienne n'a pas de cuve à disposition mais un régime d'aide pour en acquérir selon les modalités suivantes :
 - 1 seul récupérateur par foyer,
 - Cuves fermées hermétiques d'une contenance minimale de 500 litres,
 - Participation : jusqu'à 500 €, 30 % de financement (soit 150 € maximum) ; au-delà de 500 €, 20 % d'aide supplémentaire (soit 100 € maximum). La participation est plafonnée à 1 000 € d'investissement, soit une subvention maximale de 250 €.
- Le Maire demande à son conseil d'étudier la faisabilité des travaux concernant la mise en conformité les escaliers au vestiaire foot.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le **mercredi 28 août 2020 à 20h00 en Salle BELIN.**



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE RAHON' at the top and '36-20 (Jura)' at the bottom. The center of the stamp features a heraldic emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.